

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le 29 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel HOGUIN, le Maire.

Étaient présents : Mmes, Mrs, M. HOGUIN, J. ANGELLA-THERY, M. GRASSIN, C. BEZARD-TURLIER, E. VANEL, D. DANGEUL, L. GERMOND, C. DEROUINEAU, P. ROBICHON, D. VITEUR, A. BOUTTIER, L. GOUPIL, C. PECATTE, P. BLANCHET,

Était absente excusée : M.C BOSNYAK

Date de convocation : 21 avril 2010

Date d'affichage des décisions : 6 mai 2010

Madame Charlotte PECATTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter six objets supplémentaires :

- Vote du Budget Commune
- Vote du Budget Eau
- Vote du Budget Assainissement
- Engagement des dépenses d'investissement dans la commune
- Engagement des dépenses d'investissement dans l'assainissement
- Indemnité de récolte pour l'exploitant suite aux travaux d'assainissement

Le conseil Municipal accepte ces six nouveaux points.

Plusieurs remarques sur le compte-rendu du 25 mars 2010 :

- La secrétaire de séance était Patricia ROBICHON et non Alexandra BOUTTIER.
- Oubli d'une mention au 3^{ème} objet concernant le vote des taxes : « certains élus ont accepté cette augmentation juste pour ne pas mettre le budget en difficulté »
- Plusieurs erreurs d'additions dans les différents tableaux concernant les budgets primitifs

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2010 à l'unanimité avec les remarques.

Monsieur le Maire propose de commencer par le vote des trois budgets et des engagements de dépenses.

5^{ème} OBJET : VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

- Fonctionnement équilibré à 400 577.00 €
- Investissement équilibré à 346 760.00 €

Budget Primitif - COMMUNE		
chapitres	Report	Proposition
Section de fonctionnement dépenses		
011 - Charges à caractère général		105 703,00
012 - Charges de personnel		179 770,00
023 - Virement à la section d'investissement		38 302,00
042 - Opérations d'ordre (amortissements)		2 462,00
65 - Autres charges		37 400,00
66 - Charges financières		36 100,00
67 - Charges exceptionnelles		840,00
Total fonctionnement dépenses	0,00	400 577,00
Section de fonctionnement recettes		
002 - Excédent antérieurs		
013 - Atténuation de charges		15 500,00
70 - Produits serv. Et ventes diverses		42 610,00
73 - Impôts et taxes		160 200,00
74 - Dotations, subventions		170 767,00

75 - Autres produits de gestion		11 000,00
76 - Produits financiers		500,00
77 - Produits exceptionnelles		
Total fonctionnement recettes	0,00	400 577,00
Section d'investissement dépenses		
001 - Déficit investissement reporté		79 682,09
16 - Emprunts et dettes assimilées		38 600,00
20 - immobilisations incorporelles		2 800,91
204 - Subvention équipement versées		
21 - Immobilisation corporelles		23 577,00
23 - Immobilisations en cours		202 100,00
Total investissement dépenses	0,00	346 760,00
Section d'investissement recettes		
001 - Excédent investissement reporté		
021 - Virement de la section de fonctionnement		38 302,00
040 - Opérations d'ordres (amortissements)		2 462,00
10 - Dotations, fonds divers		101 863,00
13 - Subventions d'investissements		109 455,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		94 178,00
23 - Immobilisations en cours		500,00
Total investissement recettes	0,00	346 760,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget de la commune comme ci-dessus.

6^{ème} OBJET : VOTE DU BUDGET DU SERVICE D'EAU

- Fonctionnement équilibré à 99 861.56 €
- Investissement équilibré à 49 073.00 €

Budget Primitif - EAU		
chapitres	Report	Proposition
Section de fonctionnement dépenses		
011 - Achats et variation de stock		22 961,00
012 - Autres services extérieurs		10 000,00
022 - Dépenses imprévues		6 252,00
023 - Autofinancement complémentaire		13 748,00
042 - Opérations d'ordres (amortissements)		16 500,00
65 - Autres charges		19 000,00
66 - Charges financières		6 000,00
67 - Charges exceptionnelles		5 400,56
Total fonctionnement dépenses	0,00	99 861,56
Section de fonctionnement recettes		
002 - Excédent antérieurs		11 280,56
70 - Ventes de produits		80 600,00
74 - Subventions d'exploitations		7 981,00
75 - Autres produits de gestion		0,00
042 - Opérations d'ordres (amortissements)		0,00
Total fonctionnement recettes	0,00	99 861,56
Section d'investissement dépenses		
001 - Déficit antérieur reporté		1 783,35
040 - Opérations d'ordres (amortissements)		7 981,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		20 500,65
20 - immobilisations incorporelles		0,00

21 - Immobilisation corporelles		0,00
23 - Immobilisations en cours		18 808,00
Total investissement dépenses	0,00	49 073,00
Section d'investissement recettes		
021 - Virement de la section de fonctionnement		13 748,00
040 - Opérations d'ordres (amortissements)		16 500,00
10 - Dotations, fonds divers		18 825,00
Total investissement recettes	0,00	49 073,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget du service d'eau comme ci-dessus.

7^{ème} OBJET : VOTE DU BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

- Fonctionnement équilibré à 57 255.57 €
- Investissement équilibré à 102 930.27 €

Budget Primitif - ASSAINISSEMENT		
chapitres	Report	Proposition
Section de fonctionnement dépenses		
011 - Achats et variation de stock		8 335,00
012 - Autres services extérieurs		10 000,00
023 - Autofinancement complémentaire		
042 - Opérations d'ordres (amortissements)		31 320,00
65 - Pertes créances irrécouvrables		400,47
66 - Charges financières		7 000,00
67 - Titres annulés		200,00
Total fonctionnement dépenses	0,00	57 255,47
Section de fonctionnement recettes		
002 - Excédent antérieurs		85,47
70 - Ventes de produits		47 940,00
042 - Opérations d'ordres (amortissements)		9 230,00
Total fonctionnement recettes	0,00	57 255,47
Section d'investissement dépenses		
040 - Opérations d'ordres (amortissements)		9 230,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		11 100,00
21 - Immobilisation corporelles		0,00
23 - Immobilisations en cours		82 600,27
Total investissement dépenses	0,00	102 930,27
Section d'investissement recettes		
001 - Excédents antérieurs		46 610,27
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordres (amortissements)		31 320,00
10 - Fonds capitalisés		0,00
13 - Subvention d'investissement		0,00
16 - Emprunts		25 000,00
Total investissement recettes	0,00	102 930,27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget du service assainissement comme ci-dessus.

8^{ème} OBJET : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNE - BUDGET 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux factures d'investissement doivent être réglées sinon nous serons hors délai. Il y a une facture des établissements Vautcranne pour le relevage du cimetière pour un montant de 8 950.00 € et une facture de Bricomarché pour la laine de verre au dessus de la cantine pour un montant de 451.62 €. Ces factures seront donc comptabilisées sur l'exercice d'investissement de 2010. Comme le budget n'est pas encore revenu visé de la Préfecture et que les crédits ne sont donc pas ouverts, Monsieur le maire vous demande de l'autoriser à engager cette dépense conformément à l'article L 1612-1 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire avant le retour des budgets de la Préfecture l'engagement de la dépense d'investissement pour un montant de 9 401.62 € TTC dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits d'investissement de l'exercice précédent conformément à l'article L 1612-1 du CGCT.

9^{ème} OBJET : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS L'ASSAINISSEMENT - BUDGET 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux factures d'investissement doivent être réglées. Il s'agit de la facture SEPTP d'un montant de 14 526.45 € et de la facture SAFEGE d'un montant de 1 656.58 €. Ces factures seront donc comptabilisées sur l'exercice d'investissement de 2010. Comme le budget n'est pas encore revenu visé de la Préfecture et que les crédits ne sont donc pas ouverts, Monsieur le maire vous demande de l'autoriser à engager cette dépense conformément à l'article L 1612-1 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire avant le retour des budgets de la Préfecture l'engagement de la dépense d'investissement pour un montant de 16 183.03 € TTC dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits d'investissement de l'exercice précédent conformément à l'article L 1612-1 du CGCT.

1^{er} OBJET : ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES - PROGRAMME 2010

Dans le cadre de l'ATESAT avec la DDT, un programme d'entretien des voiries est prévu pour 2010.

Il est prévu :

- reprofilage mécanique BBO/6 avec joint : 60 Tonnes
- Point à temps automatique PATA : 1 Tonne

L'estimation du reprofilage est de 110.00 € la tonne et pour le PATA 1 200.00 € la tonne.

L'estimation totale faite par la DDT s'élève à 7 800.00 € HT soit 9 328.80 € TTC.

La remise des offres est prévue pour le 4 mai pour une ouverture des plis le 10 mai.

2^{ème} OBJET : PROPOSITION DE BORNAGE

Monsieur le Maire vous informe qu'il a reçu une proposition du Cabinet BARBIER pour le bornage de la bande de terrain, pour les chemins de randonnée prévus dans le PLU, appartenant à M et Mme LAUNAY Rue de la Croix Dolonnier. Le prix du terrain avait été fixé lors d'un précédent conseil à 4.50 € le m² soit 675 € pour les 150 m². Le devis estimatif s'élève à 455.08 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

3^{ème} OBJET : DELIBERATION POUR LES HEURES COMPLEMENTAIRES DE MME DEJARDIN-BRICLER

Lors du congé maternité de la secrétaire de mairie, Mme DEJARDIN-BRICLER a du effectuer des heures complémentaires afin de venir en aide à la remplaçante.

Monsieur le Maire vous demande de valider les heures complémentaires suivantes :

- Décembre 2009 : 25.10 H
- Janvier 2010 : 11.16 H
- Mars 2010 : 19.83 H

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler les heures complémentaires effectuées.

4^{ème} OBJET : DELIBERATION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire vous demande de l'autoriser à mandater le Centre de Gestion pour que la commune bénéficie de la mise en concurrence du contrat groupe.

Nous avons eu la confirmation par Mme CHESNEAU que la délibération n'engage pas la commune sur la signature d'un futur contrat.

Monsieur le Maire vous propose la délibération suivante :

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Coudrecieux de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ;
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-83 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du Travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2011
- Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : La commune délibèrera pour adhérer ou non au contrat lorsque les résultats de la consultation seront connus.

10^{ème} OBJET : INDEMNITE DE RECOLTE POUR L'EXPLOITANT SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire vous informe qu'une indemnité de récolte devra être versée à l'exploitant, Mr PAINEAU Christian, à raison de 12.00 € le quintal (base de 65 Quintaux à l'hectare). L'emprise des travaux sur ce terrain représente 1 920 m² soit 12.48 Quintaux à 12.00 € soit une indemnisation de 149.76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 12 POUR et 2 ABSTENTIONS, autorise cette indemnité.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Travaux : Les travaux d'assainissement sont pratiquement terminés.

Commission Communication : Le mini-coudrecélestin est sorti et a été distribué. Le prochain devrait sortir avant juillet. Prochaine réunion le 6 mai à 20 H 30

Commission Patrimoine : Une réunion a eu lieu le 30 mars afin d'examiner la possibilité d'ouvrir l'extérieur du Foyer Sainte Elisabeth pour des rencontres ou des vins d'honneur. Le but est de faire un lieu équipé au minimum. Plusieurs devis vont être établis pour la mise à la norme de l'électricité, la mise en place d'éclairages, voir pour les sanitaires, des tables et des bancs

A la réception des devis, une réunion aura lieu sur la faisabilité du projet.

Troc plantes : Tuffé a fait un troc plantes de Printemps le 26 avril dernier. Pour les prochains Troc plantes, un partenariat va être mis en place. Coudrecieux organisera le Troc plantes en Hiver et Tuffé organisera le Troc plantes au Printemps, cela permettra d'élargir le nombre d'exposants.

Commission Fleurissement : Une distribution de plants aux habitants aura lieu le Samedi 1^{er} mai.
Les bacs ont été repeints et des fleurs ont été plantées devant la mairie pour les cérémonies du 8 mai.
La prochaine réception de commande de fleurs aura lieu aux alentours du 20 mai

Les Mains d'art : Vendredi 23 avril à St Michel a eu lieu une Soirée-discussion sur la Verrerie de la Pierre en collaboration avec le Perche Sarthois. Une présentation d'objet, de photos et de document a été faite par Joëlle THERY-ANGELLA et avec des habitants de Coudrecieux. Environs 85 personnes ont participé à cette soirée.
Monsieur TORCHEUX, verrier à Poncé sur Loir a présenté son métier.
Maurice VANEL a présenté le projet des Vitraux de l'Eglise des Loges.

Commission Finances : un groupe de travail a été mis en place. Leur objectif est d'examiner le budget pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les propositions faites par la commission seront présentées au prochain Conseil Municipal.

Christine DEROUINEAU a donné un compte rendu de la réunion du SIVOS du Collège de Bouloire
Ludovic GERMOND a donné un compte rendu de la réunion du Syndicat du Dué et du Narais

Ouverture de l'Eglise des Loges par la Commune : Le 25 juillet 2010

Prochain conseil : Le Jeudi 27 mai 2010 à 20 H

Séance levée à 22 H 00

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

La Maire-Adjointe, Joëlle THERY-ANGELLA

MICHEL HOGUIN	JOËLLE THERY - ANGELLA	MICHEL GRASSIN
CHRISTINE BEZARD-TURLIER	EVELYNE VANEL	DAMIEN DANGEUL
LUDOVIC GERMOND	CHRISTINE DEROUINEAU	PATRICIA ROBICHON
DANIEL VITEUR	ALEXANDRA BOUTTIER	LAURENT GOUPIL
CHARLOTTE PECATTE	PATRICE BLANCHET	MARIE-CLAIRE BOSNYAK